

Date de dépôt: 1^{er} octobre 2002

Pétition

concernant les classes du préapprentissage au DIP

Mesdames et
Messieurs les députés,

La convention liant aujourd'hui l'Etat à la fondation privée SGIPA court jusqu'au 31 décembre 2003. Elle a été dénoncée par la Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Instruction Publique du canton de Genève, le 28 juin dernier.

En 2001, lors de l'examen du projet de loi 7818, le Grand Conseil a dû se résoudre à demander un rapport sur la collaboration préapprentissage SGIPA-SCAI dans l'attente de prendre position sur le rattachement du préapprentissage au DIP (Loi C1 10, art 74H).

L'application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle prévoit le développement significatif des structures de préapprentissage dans un proche avenir et implique des mutations importantes au niveau du 10^e degré.

Dans l'immédiat, pour des raisons de calendrier, c'est au Grand Conseil genevois qu'il revient de se prononcer sur l'éventuel rattachement du préapprentissage au DIP. Actuellement, le préapprentissage est associé aux différents secteurs du handicap mental au sein de la fondation privée SGIPA.

Dans ce contexte, les enseignants du préapprentissage signataires de la présente pétition mandatent la direction de la SGIPA pour rappeler aux autorités concernées qu'ils demandent fermement leur rattachement au DIP, confirmant par là leur position exprimée dans leur lettre datée du 27 juin 2000 adressée à la présidente de la Commission de l'enseignement du Grand Conseil.

En rattachant tout naturellement les classes du préapprentissage au DIP, ce dernier serait en mesure de remplir au mieux ses responsabilités pédagogiques, de formation, d'intégration sociales, bien sûr, mais aussi d'équité sociale, et ce dans l'esprit de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle.

N.B. : 25 signatures

M. Claude Perrottet

28, promenade des Artisans

1217 Meyrin

M. Eric Comet

41, route de Cartigny

1236 Cartigny